

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société AMALGAMES désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 29 RUE HECTOR PAPELARD 02400 ESSOMES SUR MARNE

AMALGAMES met en place et dispense des formations intra-établissements sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat, en présentiel ou en distanciel en fonction des sujets, des besoins, des demandes spécifiques.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société AMALGAMES
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société AMALGAMES pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Formation sur Mesure - Devis et attestation

Pour chaque formation, la société AMALGAMES s'engage dans un premier temps à analyser les besoins, les problématiques rencontrées, les objectifs recherchés... avec le client (via par exemple « nous contacter » sur le site web) et en systémique, au cours d'un ou plusieurs échanges (téléphoniques et/ ou en visio-conférences et /ou lors d'un entretien sur site) entre le responsable de l'équipe pédagogique Amalgames et le Client.

Amalgames redessine si nécessaire (par rapport au catalogue) voire détermine ou précise ou redéfinit autant que de besoins les contours, les objectifs globaux et spécifiques, le contenu, les déroulés pédagogiques et les outils

**SAS AMALGAMES, 29 rue Hector Papelard 02400 Essômes sur Marne 06 51 16 68 01 N°SIRET : 891 898 280 00013
au Capital Social de 40000 euros- Numéro de déclaration d'activité : 32020172602 enregistré auprès de la
préfecture d'Amiens. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

pédagogiques, des formations dans le but dans un second temps, de proposer une ou des formations sur-mesure adaptée(s) via une ou plusieurs propositions de conventions.

Amalgames envoie ensuite au Client, la ou les propositions de convention décidées ainsi qu'un ou des devis. Le client est tenu de retourner à la société Amalgames, par formation souhaitée :

- Un exemplaire du devis, daté, signé, tamponné, portant la mention « Lu et approuvé, Bon pour accord ».
- Un exemplaire de la convention daté, signé, tamponné, portant la mention « Lu et approuvé, Bon pour accord ».
- Un exemplaire du récépissé de la prise de connaissance des Conditions Générales de Ventes (CGV) et du règlement intérieur daté, signé et tamponné, avec la mention portant la mention « Lu et approuvé, Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société AMALGAMES, l'OPCO ou le client.

À la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Les forfaits formations Amalgames ne sont pas assujettis à la TVA en tant qu'organisme de formation pour adultes en milieu professionnel. Par contre d'autres montants peuvent compléter le forfait formation tels des frais, relatifs par exemple à d'autres interventions ou frais annexes (envois postaux , ou frais de déplacements ou d'hébergement et restauration etc...) qui eux sont assujettis à la TVA à hauteur de 20%.

Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le ou les stagiaires ne se sont pas présentés quelles qu'en soient les raisons.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation ou suite à un report, dédit ou abandon (voir chapitre : **conditions de dédits ou d'abandon**), à réception de la facture, au comptant, dans un délais maximal de 30 jours après réception.

Passé ce délai et en accord avec la loi, le taux des pénalités ne peut pas être inférieur à 15,21 % (3 x le taux de l'intérêt légal du 1^{er} trimestre 2024). Les pénalités de retard seront appliquées sans avoir à faire un rappel de paiement. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est également appliquée. Son montant est égal à 40 €.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation et seront précisées après négociation sur la convention de formation.

Pour les stages en intra- entreprise et/ ou en visio-conférence par exemple, la présence de stagiaire supplémentaire au-delà du nombre défini conjointement entre Amalgames et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 euros par personne supplémentaire. Amalgames, **a toute possibilité de limiter le nombre de personne supplémentaire si elle le juge nécessaire en termes de qualité pédagogique souhaitée** etc...

Prise en charge

SAS AMALGAMES, 29 rue Hector Papelard 02400 Essômes sur Marne 06 51 16 68 01 N°SIRET : 891 898 280 00013
au Capital Social de 40000 euros- Numéro de déclaration d'activité : 32020172602 enregistré auprès de la
préfecture d'Amiens. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

amalgames.seniors.juniors@gmail.com

www.amalgames-seniors-juniors.com

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société AMALGAMES ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions d'annulation d'une ou plusieurs séances de formation et de leurs reports

L'annulation (différent du dédit et/ou de l'abandon qui sont sans report-voir chapitre ci-dessous : "**Conditions de dédit ou d'abandon**") d'une séance ou plusieurs séances de formations programmées, est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation et report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse amalgames.senior.junior@gmail.com. **et son objet devra préciser: "Annulation Formation et report"** et un entretien téléphonique, entre Amalgames et le Client, dans les plus brefs délais, doit pouvoir fixer la ou les dates de report . L'impossibilité du client à fixer une ou des dates de report de formation dans un délais de **6 mois** par rapport à la date initialement prévue, sera considéré comme un **abandon, un dédit** (voir conditions dans le chapitre ci-dessous "**Conditions de dédit ou d'abandon**")

La demande de report de sa participation à une formation doit donc également être effectuée par le client, dans le mail ou en sus du mail relatif à l'annulation, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Nous vous rappelons que dans le cadre de ce chapitre les organismes collecteurs ne pourront prendre en charge ces frais de pénalités de par la non-effectivité de la formation (totale ou partielle)

Par ailleurs, en cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société AMALGAMES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail et par téléphone

Conditions de dédit ou d'abandon* (*hormis la formation relative au déploiement des jeux et TNM Amalgames avec l'envoi d'un kit pédagogique*)

En cas de dédit de la structure ou d'abandon du ou des stagiaires entre 2 mois et 20 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité de dédit ou d'abandon, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas de dédit ou d'abandon entre 19 jours et 6 jours ouvrables le client est tenu de payer une pénalité de dédit ou d'abandon, à hauteur de 25% du coût total initial de la formation. En cas de dédit ou d'abandons dans les 5 jours ouvrables avant la date initialement prévue, le client est tenu de payer une pénalité de dédit ou d'abandon, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

Conditions spécifiques de dédit ou d'abandon concernant *la formation relative au déploiement des Jeux et TNM Amalgames et l'envoi d'un kit pédagogique*

Dans le cadre des formations accompagnées d'un envoi d'un Kit pédagogique dédié notamment aux jeux et TNM et à leur déploiement, dès la signature de la convention de formation, les conditions « d'abandon et de dédit » de formation sont différentes dans le sens où il est considéré que le Kit pédagogique ,envoyé en amont de la formation décidée, appartient au client dès l'envoi du colis par Amalgames au client, l'Entreprise, et que le client, l'Entreprise peut en disposer comme bon lui semble. Amalgames ne reprend pas les Kits pédagogiques ni ne les rembourse : il est donc inutile de nous les retourner.

Aussi, nous précisons : "Après envoi par Amalgames du kit pédagogique, le Bénéficiaire, le client, l'entreprise, le conserve et s'engage à régler 50% de la facture de la formation initialement prévue, qu'il annule ou se dédit ou abandonne la formation initialement prévue ».

**SAS AMALGAMES, 29 rue Hector Papelard 02400 Essômes sur Marne 06 51 16 68 01 N°SIRET : 891 898 280 00013
au Capital Social de 40000 euros- Numéro de déclaration d'activité : 32020172602 enregistré auprès de la
préfecture d'Amiens. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

amalgames.seniors.juniors@gmail.com

www.amalgames-seniors-juniors.com

Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le ou les stagiaires ne se sont pas présentés quelles qu'en soient les raisons.

Nous vous rappelons que dans le cadre de ce chapitre les organismes collecteurs ne pourront prendre en charge ces frais de pénalités de par la non-effectivité de la formation (totale ou partielle)

Concernant toutes les formations sans exception, tout stage commencé est dû en totalité, de même si le ou les stagiaires ne se sont pas présentés quelles qu'en soient les raisons.

L'organisme de formation Amalgames se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs-formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, telle la maladie du formateur, ou en cas de forces majeurs (épidémie, émeutes etc...) et/ou si le climat social, du client, les conditions d'exercices ne sont pas sereines ou l'environnement inadapté etc.. Cette liste n'est pas exhaustive. Amalgames en informe le signataire, le client, oralement et par écrit et ne sera donc pas considéré comme responsable.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur.

Par contre le salarié ou le stagiaire doit respecter en tout point le règlement intérieur fourni par Amalgames, joint à la convention de formation que la formation se déroule en présentielle ou à distance.

Par ailleurs, le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Le stagiaire s'engage à respecter toute directive, consignes liées à des circonstances exceptionnelles, sociales, sanitaires ou risques divers.

Il s'oblige à signer en début et en fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition quand bien même elle serait numérique. Il est entendu que les absences, non autorisées et non reconnues valables peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur

En outre le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non admission au stage

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

**SAS AMALGAMES, 29 rue Hector Papelard 02400 Essômes sur Marne 06 51 16 68 01 N°SIRET : 891 898 280 00013
au Capital Social de 40000 euros- Numéro de déclaration d'activité : 32020172602 enregistré auprès de la
préfecture d'Amiens. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

amalgames.seniors.juniors@gmail.com

www.amalgames-seniors-juniors.com

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AMALGAMES sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société AMALGAMES s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale. (voir sur le site Amalgames, « notre politique de confidentialité »)

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société AMALGAMES et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

**SAS AMALGAMES, 29 rue Hector Papelard 02400 Essômes sur Marne 06 51 16 68 01 N°SIRET : 891 898 280 00013
au Capital Social de 40000 euros- Numéro de déclaration d'activité : 32020172602 enregistré auprès de la
préfecture d'Amiens. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

amalgames.seniors.juniors@gmail.com

www.amalgames-seniors-juniors.com